



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/16 Services techniques
--	--

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETAIRE : MME JASON

OBJET : Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange - avenue Jean Jaurès

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-35,

VU l'article 28 de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, modifiant l'article L.2224-35 du CGCT,

CONSIDERANT qu'une convention est nécessaire, pour convenir des modalités de réalisation et le cas échéant d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie,

VU le projet de convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange, ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041016-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 31 mars 2025,

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. About,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention avec Orange relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques avenue Jean Jaurès,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Le secrétaire,


Anne JASON


Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,


M. TREHAIANO


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 18 AVR. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 18 AVR. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 18 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.